


Décret2001-214..... du 23 Avril 2001

**Portant nomination de monsieur François Noé OKABANDE à
titre posthume, dans l'ordre du Mérite Congolais**

Le Président de la République,

Vu l'Acte Fondamental ;

Vu le décret n° 86-903 du 6 août 1986 désignant le Président de la République en qualité de Grand Maître des Ordres Nationaux et fixant les modalités exceptionnelles d'attribution de la dignité de Grand Croix ;

Vu le décret n° 86-905 du 6 août 1986 modifiant le décret n° 60-205 du 28 juillet 1960 fixant les modalités d'attribution des décorations des Ordres du Mérite Congolais, du Dévouement Congolais et de la Médaille d'Honneur ;

Vu le décret n° 86-896 du 6 août 1986 portant réglementation de remise et du port des décorations des différents Ordres Nationaux ;

Vu le décret n° 97-7 du 4 novembre 1997 portant création de la maison militaire du Président de la République ;

Vu le décret n° 97-29 du 24 décembre 1997 portant organisation de la maison militaire du Président de la République ;

Vu le décret n° 99-1 du 12 janvier 1999 portant nomination des membres du gouvernement ;

Vu le décret n° 99-2 du 12 janvier 1999 portant organisation des intérim des membres du Gouvernement.

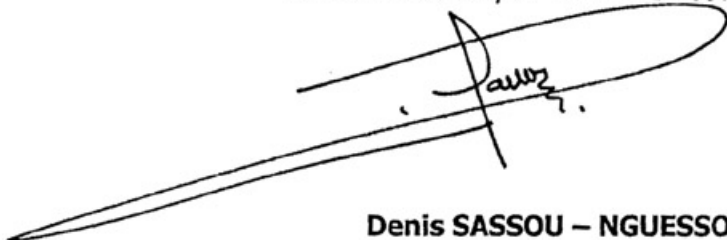
DECRETE :

Article premier.- Monsieur **François Noé OKABANDE** est nommé à titre posthume, dans l'Ordre du Mérite Congolais, au **grade d'Officier**.

Article 2.- Les droits de chancellerie prévus par les textes en vigueur, ne sont pas applicables.

Article 3.- Le présent décret sera inséré au Journal Officiel.-

Fait à Brazzaville, le 23 Avril 2001



Denis SASSOU – NGUESSO

Par le Président de la République

Pour le ministre de l'économie,
des finances et du budget, en mission :

Le ministre à la Présidence de la République, chargé
du cabinet du Chef de l'Etat et du contrôle d'Etat,



Gérard BINSINDI

Official stamp: 113 / CONGO, LE MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU BUDGET, PRESIDENTS CABINET DU CHEF DE L'ETAT ET DU CONTRÔLE D'ETAT.